



SNUipp-FSU 58
Bourse du Travail
2 Boulevard Pierre de Coubertin
58000 NEVERS
snu58@snuipp.fr
03-86-36-94-46

A Nevers, le 8 juin 2018

**A Madame l'Inspectrice d'Académie, Directrice Académique
des Services de l'Éducation Nationale de la Nièvre**
Place Saint-Exupéry
58000 Nevers

Objet : demandes de temps partiel sur autorisation

Madame la Directrice Académique,

Nous vous alertons sur l'absence de réponse aux enseignants qui ont demandé un temps partiel sur autorisation. Vous nous aviez informé lors du groupe de travail bonification du 26 avril et lors de la CAPD du 14 mai, que les collègues concernés auraient une réponse fin mai. Nous constatons qu'à ce jour, ces personnels n'ont reçu aucun courrier ou contact de la part de l'administration et que les appels téléphoniques à la DSDEN n'ont pas permis d'avoir une réponse officielle.

Et cela alors que la phase d'ajustement s'est terminée jeudi 7 juin à minuit. Dans ces conditions, les enseignants concernés par une demande de temps partiel sur autorisation et qui ont participé à la phase d'ajustement se sont positionnés sur des services à quotité correspondant à leur demande initiale. Nous vous rappelons que les règles du mouvement stipulent qu'un enseignant à temps partiel doit postuler sur un service correspondant à la quotité de son temps partiel. Mais pour cela faudrait-il que les collègues en soient informés par leur administration.

Nous vous demandons d'informer au plus vite tous les enseignants ayant formulé une demande de temps partiel sur autorisation de l'acceptation ou non de leur demande et de la quotité retenue.

En vous remerciant par avance de la réponse que vous pourrez nous apporter, nous vous prions de recevoir, Madame la Directrice Académique, l'assurance de notre attachement au service public d'éducation.

Coralyse MAZZOTTI

Secrétaire départementale du SNUipp-FSU